fin un statut fondamental pour les états de la sainte église, il avait bien droit à cette reconnaissance que des sujets doivent à un prince qui ne les regardait que comme ses enfants et leur promettait qu'un règne d'amour. Mais bien différente fut la récompense de tant de bienfaits et de concessions qu'il avait prodigués. Après de courtes démonstrations de contentement, excitées alors par ceux qui avaient déjà dans le cœur les plus coupables intentions (démonstrations que le saint-père s'efforça de faire cesser par tous les moyens que lui inspirait son propre cœur paternel), il recueillit bientôt les fruits amers de l'ingratitude. Violente et perfide faction effrénée pour s'engager dans une guerre contre l'Autriche, il fut obligé de prononcer dans le consistoire du 26 avril de l'année dernière, une allocution dans laquelle il déclara au monde entier que son devoir et sa conscience ne lui permettaient pas d'approuver, cela suffit pour faire éclater les machinations préparées en violences ouvertes contre l'exercice de son plein et libre pouvoir, en le forçant à la division du ministère d'état en ministère ecclésiastique et ministère laïque, division qu'il n'a jamais reconnue.

Toutefois, le saint-père espérait qu'en mettant à la tête des divers ministères des hommes capables et amis de l'ordre, les choses auraient pris une meilleure tournure, et que les maux qui déjà précédaient tant de malheurs s'arrêteraient. Ce parti fut un de ses bienfaits, mais il fut trompé par un traître, victimisé par la mort du ministre. Rien ici espérances qu'avait conçues. Ce crime, exalté comme une action glorieuse, inaugura imprudemment le règne de la violence : le Quirinal fut entouré d'hommes armés, on tenta de l'incendier, on tira des coups de fusil contre les appartements du saint-père, le pontife, et on eut la douleur de voir qu'un de ses secrétaires en avait été victime. On voulait enfin assiéger son palais à coups de canon et le pénétrer de vive force, s'il ne consentait pas à adjoindre le ministère qui lui était imposé.

A la suite d'une série de faits aussi atroces, ayant dû, comme tout le monde le sait, succomber sous l'empire de la force, le pontife se vit dans la dure nécessité de s'éloigner de Rome et des états pontificaux, afin de recouvrer cette liberté qui n'était pas vraie, et dont il était privé, et de jouir de cette sûreté que sa suprême puissance. Grace à la providence, le retira à Gaëte et y reçut l'hospitalité d'un prince éminemment catholique. La, entouré d'une partie du sacré-collége et des représentans de toutes les puissances avec lesquelles il a des relations amicales, il ne lorda pas un instant à faire entendre sa voix et à prononcer, par l'acte pontifical du 27 novembre passé, les motifs de sa séparation temporaire d'avec ses sujets, la nullité et l'illégalité de tous les actes émanés du ministère issu de la violence, et il nomma une commission de gouvernement pour qu'elle prît la direction des affaires publiques pendant son absence de ses états.

Sans tenir aucun compte de ses volontés et cherchant à en atténuer la force auprès des classes inexpérimentées, à l'aide de prétextes mensongers, les auteurs de ces violences sacrilèges ne craignirent pas de consacrer de plus grands attentats, s'arrogeant les droits qui n'appartiennent qu'au souverain, ils instituèrent une représentation de gouvernement illégale, avec le titre de junte d'état provisoire et suprême. Par un autre acte du 19 décembre dernier, le saint-père protesta contre ces nouveaux et grave sacrilége, attendu que cette junte d'état n'était qu'une usurpation de la souveraine puissance, et ne pouvait par conséquent avoir aucune autorité.

Il espérait que de telles protestations eussent rappelé ses sujets égarés à leur devoir de fidélité; mais un acte nouveau et plus coupable encore, de félonie patente, de véritable rébellion, vint mettre le comble à ses amertumes. Telle fut la convocation d'une assemblée générale nationale de l'état romain pour établir les nouvelles formes politiques à donner aux états du saint-siége. Cet acte, ainsi que tous les autres que le pape, le janvier dernier, il protesta contre cet acte et le condamna comme un attentat odieux et sacrilége commis au préjudice de son indépendance et de sa souveraineté, digne des châtiments commis par les lois tant divines qu'humaines, et il défendit à tous ses sujets d'y prendre part, en les prévenant que quiconque ose attenter contre la souveraineté temporelle du souverain pontife romain encourt les censures et l'excommunication majeure, peine qu'il déclarait être encourue par eux qui, de quelque manière que ce fût et sous des prétextes mensongers, avaient violé et usurpé son autorité.

Comment fut accueillie par le parti anarchiste une semblable protestation, et une condamnation si impérieuse? Il suffira de rappeler qu'on fit tous les efforts possibles pour en empêcher la divulgation. On menaça de peines sévères quiconque osera en instruire le peuple, et ne seconderait pas les vues des anarchistes. Cependant, malgré une violence aussi inique, la majorité des sujets resta fidèle au souverain, s'exposa à tous les sacrifices et même à celui de la vie, plutôt que de manquer au devoir de sujet et de catholique. Exaspéré davantage encore de voir ses beaux contrastes, le parti anarchique redouble de mille manières la violence et la terreur, sans égard aucun pour le rang ou la condition; mais voulant à tout prix consommer cet excès de félonie, il eut recours aux moyens mercenaires le plus vils. Allant d'excès en excès, il abusa de la liberté de la presse en la plus révoltante licence.

Après les plus iniques malversations pour récompenser leurs complices et ne plus tolérer la présence des gens honnêtes et timorés; après tant d'opinions communes sur leur compte, après avoir répandu partout la rébellion, l'immoralité, l'irreligion; après avoir séduit la jeunesse imprudente, aux respecter les lieux mêmes consacrés à l'enseignement public pour les convertir en cavernes de la milice la plus indisciplinée, formée de transfuges, de bandits, de gens sans aveu, de prisonniers, chassés violent violente la capitale du monde catholique, le siége des pontifes, en un siége d'impiété, détruisant, s'ils le pouvaient, toute idée de souveraineté pour celui qui est destiné par la providence à régir l'église universelle et qui, précisément pour cette raison, jouit d'un état comme patrimoine de l'église. A la vue de tant de désolations et de massacres, le saint-père ne peut qu'être profondément attristé, et en même temps ému du cri des fidèles sujets qui réclament son aide et son secours pour être délivrés de la plus atroce tyrannie.

S. S., comme on le sait, peu de temps après son arrivée à Gaëte, à la date du 4 décembre dernier, adressa au voir à tous les souverains avec lesquels elle est en relation. En leur faisant part de son départ de sa capitale et de ses résidences, il assure que des causes qui l'avaient provoqué, il invoquait leur secours pour la défense des domaines du saint-siége. C'est pour lui une bien donce satisfaction que de déclarer que tous ont répondu avec bonne et noble ardeur, non pas à la part la plus vive à avec empressement, mais à la plus vive à avec empressement, mais à la plus vive à avec empressement, mais à